

Avril 2012



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

F

# CONSEIL

## Cent quarante-quatrième session

Rome, 11-15 juin 2012

### Contribution de la FAO au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

#### Résumé

La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés organisée à Istanbul (Turquie) en mai 2011 avait pour objet d'examiner les résultats du Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010 et d'élaborer et d'adopter de nouvelles mesures et stratégies visant au développement durable des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020. Le présent document fait une description générale des principales sections qui, dans le nouveau programme d'action, intéressent le mandat et le programme de travail de la FAO.

#### Mesures suggérées au Conseil

- Exprimer son soutien au Programme d'action d'Istanbul adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés organisée à Istanbul en mai 2011;
- demander à la FAO d'intégrer et de placer au cœur du programme de travail de l'Organisation les sections pertinentes du Programme d'action d'Istanbul, et de continuer d'aider les PMA à mettre en œuvre les parties du Programme les intéressant.

## I. Contexte

1. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011 poursuivait les objectifs suivants:

- a) évaluer les résultats du programme d'action décennal en faveur des PMA adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui a été organisée à Bruxelles (Belgique) en 2001; et

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

- b) adopter de nouvelles mesures et stratégies pour assurer le développement durable des PMA au cours de la prochaine décennie (2011-2020).
2. À l'issue de son évaluation du Programme d'action de Bruxelles pour la décennie passée (2001-2010), la Conférence a noté que, malgré son rôle positif dans le processus de développement des PMA, les objectifs qu'il s'était fixés n'ont pas été totalement réalisés. Ainsi l'amélioration de la situation économique dans certains PMA n'a que peu contribué à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté et, dans nombre de ces pays, les évolutions structurelles ont été très peu profondes et la vulnérabilité vis-à-vis des chocs extérieurs n'a pas diminué.
3. Le programme de travail et les activités de la FAO se fondent sur le Cadre stratégique 2010-2019 ainsi que sur les résultats des conférences internationales, en particulier ceux du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* de 2002. Le programme de travail de l'Organisation est, dans cette perspective, déjà harmonisé avec le nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. L'Organisation a par ailleurs précédemment apporté son concours au Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. À sa cent vingt-troisième session (28 octobre-2 novembre 2002), le Conseil de la FAO avait à cet égard indiqué soutenir résolument le Programme d'action de Bruxelles et invité la FAO à « continuer à participer – dans le cadre de son programme de travail – à l'application des sections pertinentes du Programme d'action »<sup>1</sup>.
4. L'objectif primordial du programme d'action pour la décennie 2011-2020 est d'aider les pays les moins avancés à surmonter leurs problèmes structurels afin qu'ils éliminent la pauvreté, atteignent les objectifs de développement définis sur le plan international et se hissent hors de la catégorie des pays les moins avancés.
5. Compte tenu de cet objectif primordial, au cours de la décennie à venir, les politiques nationales des pays les moins avancés et les mesures de soutien international seront axées sur les objectifs spécifiques suivants, la finalité étant que la moitié de ces pays répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020:
- atteindre, dans les pays les moins avancés, une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive d'au moins 7 pour cent par an, en renforçant leur capacité de production dans tous les secteurs par l'intermédiaire de modifications structurelles et en mettant fin à leur marginalisation en les intégrant efficacement dans l'économie mondiale, notamment par l'intermédiaire de l'intégration régionale;
  - renforcer les moyens humains en favorisant un développement humain et social soutenu, équitable et sans exclusive ainsi que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;
  - réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés face aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles et écologiques et aux changements climatiques, et améliorer leur résilience afin de leur permettre de surmonter ces difficultés et les autres problèmes;
  - accroître les ressources financières consacrées au développement des pays les moins avancés, notamment au moyen de la mobilisation des ressources nationales, de l'aide publique au développement, de l'allégement de la dette extérieure, des investissements étrangers directs et des envois de fonds des migrants, et veiller à ce qu'il soit fait un bon usage de ces ressources;
  - garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux, en renforçant les processus et les institutions démocratiques et l'état de droit; en améliorant l'efficacité, la cohérence, la transparence et la participation; en œuvrant à la protection et à la promotion des droits de l'homme; en réduisant la corruption et en renforçant les moyens des gouvernements des PMA pour qu'ils contribuent activement au développement social et économique national.

---

<sup>1</sup> CL 123/REP: <http://www.fao.org/DOCREP/MEETING/005/Y8271F/Y8271F00.HTM> (paragraphe 11).

## **II. Contribution de la FAO au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

6. Le Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 illustre la volonté des pays les moins avancés, qui sont les maîtres de leur propre développement et en assument la principale responsabilité, et de leurs partenaires du développement de s'investir davantage dans un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement. Ce partenariat englobe également le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, d'autres institutions multilatérales et les banques régionales de développement, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

7. Le Programme d'action d'Istanbul invite les organes de direction des fonds et programmes des Nations Unies et des autres institutions multilatérales à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA et à l'intégrer à leurs programmes de travail, en tant que de besoin et conformément à leurs mandats respectifs. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution A/RES/65/280 du 17 juin 2011<sup>2</sup> et le Conseil économique et social des Nations Unies, dans sa résolution du 22 juillet 2011<sup>3</sup>, ont adopté le Programme d'action et prié toutes les parties prenantes concernées de s'engager à le mettre en œuvre.

8. Lors du processus préparatoire de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la FAO et le Bureau du Haut-Représentant pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en collaboration avec le FIDA et le PAM, ont organisé au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, en décembre 2010, avant la conférence, une manifestation intitulée « Améliorer la sécurité alimentaire par le développement agricole et l'accès à l'alimentation et à la nutrition ». De plus, lors de la Conférence qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011, la FAO a animé une manifestation spéciale sur « Les investissements en faveur de l'agriculture responsable dans les pays les moins avancés ». Par ailleurs, la FAO participe au Groupe de travail sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement rural au titre du deuxième domaine prioritaire du Programme d'action d'Istanbul.

9. Le Programme d'action d'Istanbul s'articule autour des huit domaines prioritaires suivants, qui, pour la plupart, intéressent le programme de travail de la FAO et influent sur celui-ci:

### **1) Capacités de production**

- Intensifier les programmes de promotion des industries de transformation agricole à valeur ajoutée dans le but d'accroître la productivité agricole, d'augmenter les revenus ruraux et de resserrer les liens entre l'agriculture et les industries.

### **2) Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement rural**

- Promouvoir les cadres stratégiques et réglementaires en faveur des investissements étrangers directs et d'autres flux de ressources vers ce secteur, notamment en intervenant dans des domaines cruciaux tels que le développement des infrastructures, le commerce et sa facilitation, les activités de recherche et développement et le transfert de technologies;
- favoriser les investissements internationaux responsables dans l'agriculture et appeler tous les investisseurs, lorsqu'ils interviennent dans ce secteur, à se conformer à la législation nationale, en tenant compte de la souveraineté nationale à l'égard des ressources naturelles, de la durabilité environnementale et de l'importance qu'il y a de promouvoir le bien-être et d'améliorer le cas échéant les moyens d'existence des communautés locales et autochtones;
- aider les PMA à examiner plus avant la faisabilité, l'efficacité et les modalités administratives d'un système de stocks pour faire face aux crises alimentaires et humanitaires ou pour limiter l'instabilité des prix;

---

<sup>2</sup> A/RES/65/280, consultable à l'adresse <http://documents.un.org/simple.asp>.

<sup>3</sup> E/2011/L.31, consultable à l'adresse <http://documents.un.org/simple.asp>.

- soutenir les mesures visant à réduire la volatilité des prix, notamment l'amélioration des systèmes d'information sur les stocks et la production, la transparence des marchés produits et la libre circulation des denrées alimentaires;
- honorer, dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, l'engagement que les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont pris en 2005 de faire en sorte que d'ici à 2013, toutes les formes de subventions à l'exportation des produits agricoles soient supprimées et que, parallèlement, soient mises en vigueur des disciplines portant sur les mesures d'effet équivalent qui visent l'exportation de ces produits;
- renforcer les institutions, notamment les coopératives, afin de stimuler la production vivrière des petits exploitants, la productivité agricole et les pratiques agricoles durables ;
- mettre en place des filets de sécurité pour les petits exploitants pauvres, fournir des intrants essentiels comme des variétés de semences adaptées aux conditions locales et à haut rendement, fournir des engrains et d'autres services, redresser les infrastructures rurales et agricoles, réduire les pertes après récolte et améliorer le stockage dans les villages;
- ouvrir des marchés ruraux pour les pauvres en favorisant les relations entre les petits agriculteurs et les marchés tout au long des chaînes alimentaires, notamment en fournissant des informations utiles, relatives aux prix par exemple, et en améliorant les services sanitaires et phytosanitaires;
- promouvoir l'autonomisation des femmes rurales qui sont un agent d'une importance capitale pour améliorer le développement agricole et rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur garantir un accès équitable aux ressources productives, à la terre, au financement, aux technologies, à la formation et aux marchés;
- s'efforcer d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire consistant en: i) une action directe visant à remédier immédiatement à la faim dans les PMA; et ii) des programmes et politiques à moyen et long terme dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté.

### 3) Commerce

- Soutenir les efforts des PMA pour renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et réglementaires dans le domaine des politiques et négociations commerciales;
- aider les PMA à résorber les contraintes du côté de l'offre en renforçant les capacités productives, en réduisant les entraves pour le secteur privé et en améliorant et diversifiant leur base d'exportation;
- appuyer les efforts des PMA pour promouvoir la coopération sous-régionale et régionale, y compris en matière d'exportations, et améliorer la connectivité régionale à travers des mesures facilitant les échanges, tels que des projets conjoints sur les procédures douanières et frontalières;
- apporter un soutien de qualité aux PMA pour qu'ils résistent aux tentations protectionnistes et rectifient, notamment en matière agricole, les politiques qui faussent les échanges et sont incompatibles avec les obligations multilatérales;
- aider les PMA à lutter contre les mesures non tarifaires et à réduire ou supprimer les obstacles non tarifaires arbitraires ou injustifiés, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas conformes aux règlements de l'OMC;
- soutenir en toute transparence l'élaboration de normes et règlementations techniques, et s'assurer qu'elles sont appliquées sans discrimination, sont techniquement justifiées et ne constituent pas une restriction « déguisée » au commerce international;
- concourir à la mise en place rapide d'un accès durable aux marchés en franchise de droits et sans contingent, pour tous les PMA, comme le prévoit la Déclaration ministérielle de Hong Kong adoptée en 2005 par l'OMC;
- réaffirmer, dans le cadre des accords de l'OMC, le traitement spécial et différencié des PMA, et continuer à fournir un appui technique et à renforcer les moyens pour les négociations commerciales et le développement des politiques commerciales.

#### **4) Produits de base**

- Aider les PMA à concevoir et renforcer, le cas échéant, des stratégies nationales de gestion des produits de base afin d'optimiser les avantages tirés de leur base de ressources;
- aider les PMA à adopter et renforcer, le cas échéant, des politiques, mesures et stratégies sectorielles et afférentes à certains produits, en vue d'améliorer la productivité et la diversification verticale, de s'assurer d'une valeur ajoutée et de préserver plus efficacement la valeur;
- aider les PMA à trouver les moyens d'atténuer et de gérer plus efficacement les risques associés aux fluctuations des prix des produits alimentaires sans entraîner de distorsions sur les marchés;
- accompagner les PMA dans l'amélioration de l'efficacité des systèmes de commercialisation et contribuer à l'établissement de cadres pour les producteurs.

#### **5) Développement humain et social**

- Renforcer le rôle des mécanismes nationaux concernés et accroître les ressources affectées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes;
- contribuer à l'amélioration du contexte institutionnel, réglementaire et de politique générale dans les PMA en vue d'encourager les investissements privés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, notamment par le biais de petits projets dans les communautés rurales et reculées;
- aider les PMA à développer les compétences des jeunes, notamment sur le plan scolaire, et à parvenir au plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, en particulier dans les zones rurales.

#### **6) Crises multiples et autres nouveaux défis**

- Aider les PMA à élaborer et renforcer les stratégies d'atténuation des risques pour mieux résister aux chocs économiques;
- aider les PMA à mettre en place des dispositifs d'adaptation et d'atténuation des crises nationales pour mieux résister aux chocs économiques;
- accorder, dans les politiques et stratégies nationales de développement, en particulier celles afférentes aux différents secteurs économiques et à l'éradication de la pauvreté, une place centrale aux politiques relatives aux changements climatiques, à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des écosystèmes, et notamment à la protection et la gestion durable des forêts par le boisement et la prévention de la déforestation et de l'exploitation illégale;
- intensifier, en tant que de besoin, les stratégies d'atténuation des risques, et renforcer les politiques et programmes de protection sociale de sorte qu'ils tiennent compte des catastrophes naturelles.

#### **7) Mobiliser des ressources financières pour le développement et le renforcement des moyens**

- déterminer quels sont domaines où investir en priorité et évaluer la capacité et les ressources nationales ainsi que l'ampleur des investissements et de l'aide internationaux nécessaires;
- continuer d'agir en vue de créer les conditions nécessaires pour attirer et maintenir les investissements et mobiliser l'épargne nationale publique et privée;
- rehausser la qualité de l'aide en renforçant la prise en main nationale, l'alignement, l'harmonisation, la prévisibilité, le respect de l'obligation redditionnelle, la transparence mutuelle et l'orientation sur les résultats, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et au Programme d'action d'Accra (2008)<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> <http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf>.

## **8) Garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux**

- favoriser la cohérence entre les différentes politiques économiques, sociales et environnementales et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources afin de créer un climat favorable au développement durable;
- encourager constamment les PMA à intervenir plus résolument dans les débats sur le développement, à prendre part à l'action menée en ce domaine, et à participer aux décisions et à l'élaboration des règles et normes dans tous les domaines ayant une incidence sur leur développement, y compris dans les enceintes internationales concernées;
- renforcer le soutien apporté aux PMA touchés par des conflits en vue de répondre à leurs besoins et difficultés particuliers, notamment en assurant un développement socioéconomique large, rapide et sans exclusive, en mettant l'accent sur le redressement des institutions et des capacités nationales et la reconstruction des infrastructures essentielles et en créant des emplois productifs et décents pour tous.

## **III. Conclusion et mesures suggérées au Conseil**

10. Le Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 se fonde sur l'engagement, le respect de l'obligation redditionnelle et la coopération entre les PMA et leurs partenaires de développement, l'objectif étant de prendre des mesures concrètes dans un certain nombre de domaines interdépendants. Cela nécessite des politiques intégrées et complémentaires couvrant une multitude de questions d'ordre économique, social et environnemental, lesquelles devront être cohérentes avec les objectifs de ce Programme d'action.

11. Avec l'aide des partenaires de développement, dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul, tous les pays les moins avancés traduiront les politiques et décisions contenues dans le Programme d'action en des mesures concrètes, en intégrant ce Programme d'action aux stratégies et plans de développement nationaux et sectoriels.

12. Le Conseil est invité à:

- exprimer son soutien au Programme d'action d'Istanbul adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui s'est tenue à Istanbul, en mai 2011;
- demander à la FAO d'intégrer et de placer au cœur du programme de travail de l'Organisation les sections pertinentes du Programme d'action d'Istanbul, et de continuer d'aider les PMA à mettre en œuvre les parties du Programme les intéressantes.